



**Prise en charge orthophonique des paralysies laryngées :
Paralysie unilatérale du nerf récurrent et du nerf laryngé supérieur**

Selon la nomenclature générale des actes professionnels, les orthophonistes sont qualifiés pour prendre en charge les dysphonies de l'adulte et de l'enfant. Dans le cadre de cette prise en charge, les orthophonistes sont confrontés aux dysphonies d'origine neurologique dont font partie la paralysie unilatérale du nerf laryngé récurrent et la paralysie unilatérale du nerf laryngé supérieur. Ce type de pathologie et les protocoles de prise en charge qui y sont associés nécessitent une connaissance anatomique, physiologique et une connaissance des outils d'évaluation et des outils thérapeutiques qui sont en constante évolution. Il est nécessaire aussi de connaître les recommandations de l'HAS et les différents parcours de soins que l'on peut proposer aux patients en fonction du type d'atteinte et de leur symptomatologie. Le suivi se faisant en concertation avec les différents praticiens médicaux que le patient rencontre au fil de ce parcours.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'apporter aux orthophonistes cliniciens les moyens de comprendre et de prendre en charge les paralysies laryngées tant sur le plan conceptuel que sur le plan de l'évaluation et de la rééducation, de donner des outils immédiatement utilisables en cabinet et de maîtriser les exercices pour pouvoir les proposer par la suite aux patients. Cette formation vocale pour les orthophonistes s'organisera sur une journée et permettra d'appréhender le bilan et la rééducation des paralysies laryngées. Les supports utilisés (vidéos, matériel informatique, outils papiers et outils informatisés) ainsi que la présentation de cas cliniques et les mises en situation permettront d'illustrer les apports théoriques.

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables :

- Analyser les épreuves du bilan vocal dans le cadre d'une paralysie laryngée
- Pratiquer les exercices de voix spécifiques à cette atteinte
- Maîtriser les différents parcours de soin à proposer aux patients

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est accessible à tou(te)s les orthophonistes.

PRÉ-REQUIS

Être titulaire d'un diplôme d'état.

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée de la formation : 7 heures (Sur 1 jour)

Date de la formation : Le 24 Mars 2024 de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17H00

Effectifs : 22 personnes

LIEU DE LA FORMATION

GRENOBLE : L'adresse précise sera mentionnée sur la convocation qui sera envoyée par mail 1 mois avant le début de la formation

CONTENU DE LA FORMATION

Programme détaillé de la formation

Accueil : 8H30

ETAPE 1 : L'acquisition ou le perfectionnement de connaissance et de compétences

Format : présentiel

Durée : 1 jour

Intervenant : Aurélie Ravera-Lassalle

Contenu :

Atelier 1 : Le bilan des paralysies laryngées : 9H à 11H00

***Séquence 1* : 1 heure**

- Bilan : Présentation du bilan vocal subjectif et objectif avec les épreuves spécifiques à proposer dans la paralysie récurrentielle et l'atteinte du nerf laryngé supérieur
- Annexes (VIH, Phonétogramme, Trame du bilan...)

***Séquence 2* : 1 heure**

- Discussion autour de cas cliniques : présentation de vidéos et de fichiers sons de patients avant et après traitement.

Atelier 2 : La prise en charge de la paralysie laryngée unilatérale : 11H à 13H00

***Séquence 3* : 1 heure**

- Prise en charge orthophonique : Description du protocole de prise en charge : présentation des exercices vocaux
- Mises en situation (expérimentation des exercices)

Séquence 4 : 1 heure

- Présentation des mobilisations laryngées.
- Mises en situation (expérimentation des mobilisations)

Pause repas

Atelier 2 : La prise en charge de la paralysie laryngée unilatérale : 14H à 15H30

Séquence 5 : 1 heure

- Prise en charge orthophonique : Description du protocole de prise en charge : présentation des exercices de la filière respiratoire
- Mises en situation (expérimentation des exercices)

Séquence 6 : 30 minutes

- Parcours de soin : présentation des autres solutions thérapeutiques complémentaires

Atelier 3 : La prise en charge de la paralysie unilatérale du nerf laryngé supérieur : 15H30 à 17H00

Séquences 7 : 1 heure

- Prise en charge orthophonique : Description du protocole de prise en charge : présentation des exercices vocaux
- Mises en situation (expérimentation des exercices vocaux)

Séquences 8 : 30 minutes

- Présentation des mobilisations laryngées.
- Mises en situation (expérimentation des mobilisations)

ETAPE 2

Titre : L'analyse des pratiques professionnelles

Format : Présentiel

Durée : Cette étape 2 est intégrée et conduite au fil de la formation consécutivement aux éléments apportés en étape 1. Ce temps d'analyse de pratique correspond à 25% du temps sur une journée de formation

Intervenant : Aurélie Ravera-Lassalle

Contenu : Evaluation formative tout au long de la formation, contrôle des connaissances avant et à l'issue de la formation et évaluation des pratiques professionnelles par le biais des cas cliniques.

REFERENCES ET RECOMMANDATIONS

1. Société française d'ORL et de chirurgie de la face et du cou. *Recommandations pour la pratique clinique : Paralysies récurrentielles de l'adulte*. Paris, 2002.
2. Recommandation HAS : *la prise en charge du cancer de la thyroïde*, septembre 2010.
3. A basic protocol for functional assessment of voice pathology, especially for investigating the efficacy of (phonosurgical) treatments and evaluating new assessment techniques. Guideline elaborated by the Committee on Phoniatics of the European Laryngological Society (ELS). Dejonckere PH, Bradley P, Clemente P, Cornut G, Crevier-Buchman L, Friedrich G, Van De Heyning P, Remacle M, Woisard V; Committee on Phoniatics of the European Laryngological Society (ELS). *Eur Arch Otorhinolaryngol.* 2001 Feb;258(2):77-82. doi: 10.1007/s004050000299
4. International consensus (ICON) on basic voice assessment for unilateral vocal fold paralysis. Mattei A, Desuter G, Roux M, Lee BJ, Louges MA, Osipenko E, Sadoughi B, Schneider-Stickler B, Fanous A, Giovanni A

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques : Apports théoriques et nombreuses mises en pratique : méthode active, les apprenants sont mis en situation de faire

Les moyens pédagogiques : La formation est dispensée avec une partie théorique sur outils informatiques (power point) et papiers (articles, résumé en rapport avec chaque paralysie, recommandations de l'HAS, bibliographie en rapport avec chaque paralysie) et une partie pratique sur outils informatiques (visionnage de vidéos et écoute de fichiers sons avec commentaires et appréciations par les stagiaires) et utilisation de matériel (maquettes de larynx piano, bouteille, paille)

Les méthodes HAS : Lors de la première étape, l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances et de compétences feront l'objet d'un temps dédié avec des objectifs pédagogiques et des supports pédagogiques reposant sur des références actualisées. Lors de la deuxième étape, l'analyse des pratiques professionnelles fera l'objet d'un temps dédié, d'un référentiel d'analyse reposant sur des références actualisées, d'une analyse critique et constructive des pratiques réalisées (objectifs, amélioration...).

Les supports pédagogiques : Un syllabus est remis au stagiaire le premier jour de la formation contenant l'intégralité des présentations projetées ainsi que le texte qui accompagne les projections. Par ailleurs, une clé USB (fournie par le stagiaire) contenant tous les exercices pratiqués sont disponibles sous format audio ou vidéo ainsi que les annexes de la formation lui sera remise.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)

Aurélie Ravera-Lassalle, orthophoniste

Chargée des TD de voix chantée à l'école d'orthophonie de Marseille

Attachée au service ORL de la Conception à Marseille

Master parole et langage, Université de Provence, Aix-en-Provence

Master en Neuropsychologie, Université Paul Sabatier, Toulouse

Praticien certifié LSVT et OSTEOVOX, Formation ESTILL niveau 1 et 2

Formation CVT niveau 1 Formation Chantvoixetcorps niveau 1 et 2

DESIU de Laryngo-phoniatry, Marseille.

ACI, affiliée à la SACEM

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités de contrôle des connaissances : Un questionnaire d'évaluation de positionnement des acquis est envoyé par mail avant le stage. Dans le cadre de l'évaluation des acquis, ce même questionnaire est proposé aux stagiaires à la fin du stage. Le relevé des notes obtenues avant et après le stage est envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation avec le corrigé du questionnaire.

Les modalités d'évaluation formatives tout au long de la formation. Cette évaluation des pratiques professionnelles se fera sous forme de quizz, d'exercices... et aussi par le biais de cas cliniques ce qui permettra un temps d'échange concernant les pratiques des participants (difficultés rencontrées, modalités de prise en charge, résultats obtenus...).

Les modalités de contrôle de la présence à la formation : Le contrôle de la présence à la formation des participants se fera à l'aide d'une feuille d'émargement présentée deux fois par jour (matin et après-midi)

Les modalités d'évaluation de la satisfaction : L'appréciation de la formation se fera à l'aide d'un questionnaire proposé à l'issue de la formation.

Les modalités d'évaluation du transfert des acquis : A six mois de la fin de la formation, une évaluation à froid sera envoyée afin d'évaluer la mise en pratique de la formation

MOYENS TECHNIQUES

Les conditions générales détaillées dans laquelle la formation est dispensée sont les suivantes :

La formation a lieu dans une salle adaptée au nombre de participants et accessible aux personnes à mobilité réduite. La salle disposera d'un écran avec vidéoprojecteur et d'un amplificateur ainsi que d'un tableau blanc. Le formateur utilisera son ordinateur personnel et diverses applications téléphoniques. Une trousse contenant le matériel vocal nécessaire à la réalisation des exercices sera remise au stagiaire.

TARIF DE LA FORMATION

Sans possibilité de prise en charge :

Tarif : Le coût de la formation sera de 224 euros nets de taxe payables en deux fois (acompte de 50 euros et solde de 174 euros).

Possibilité de prise en charge Fif-PL, NDA 93132026413, 2024-095bd

NACPRO : S0720240020010

Tarif : Le coût de la formation sera de 224 euros nets de taxe payables en deux fois (acompte de 50 euros et solde de 174 euros). La prise en charge par le Fif-pl est de 150 euros par jour. Le plafond annuel du Fif-pl est de 750 euros.

Possibilité de prise en charge DPC : Référence de l'action : 99ZV2325002

Tarif : Le coût de la formation sera de 224 euros et de 20 euros de frais de dossier, nets de taxe, payables en trois chèques de 20 euros, de 50 euros (acompte) et 174 euros (solde). Les chèques de 50 et 174 euros seront restitués si le stagiaire remplit toutes ses obligations de prise en charge DPC et quand le DPC aura effectué le règlement auprès de l'organisme Voix et Formations. Si le stagiaire qui effectue cette formation en passant par le DPC ne remplit pas toutes ses obligations (évaluations, présence), le coût total de la formation sera alors à sa charge. En cas d'annulation au-delà du délai de rétractation, les chèques de frais de dossier et d'acompte (Chèque de 20 euros et chèque de 50 euros) seront dus et ne seront remboursés sous aucun motif.

Exercice salarié : Le coût de la formation sera de 224 euros et de 20 euros de frais de dossier, nets de taxe. Paiement après service fait après remise de la facture et de l'attestation de présence.

Une attestation de formation, une attestation de présence et une facture seront remises en fin de formation. Le coût de la formation ne comprend pas le repas de midi.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

« Les personnes atteintes de handicap ou présentant des singularités (maladie chronique, hypersensibilité...) souhaitant suivre cette formation sont invitées à contacter directement notre référente handicap, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation. »



SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation de formation

CONTACT

Pour tous renseignements et inscription :

Aurélie Ravera-Lassalle

Leeloulassalle@yahoo.fr

06-11-75-90-97

Référente handicap

Organisme formateur organisateur :

Numéro de déclaration d'activité : Enregistrée sous le numéro : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.20264.13 auprès du préfet (direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).